





CNDS 2017

Centre National pour le Développement du Sport

9 février 2017 à Alençon

Le CNDS

- Le Centre National de Développement du Sport est un établissement public placé sous la tutelle du Ministre chargé des sports
- Le mouvement sportif est représenté au conseil d'administration et siège dans les instances régionales de pilotage. Les demandes de subvention font l'objet d'une co-instruction Etat/Mouvement Sportif

Les objectifs Généraux

- Aider les clubs agréés, acteurs reconnus d'utilité sociale, afin qu'ils puissent développer une pratique sportive
- Soutenir la mise en place de nouvelles offres en direction des populations ou des territoires les plus éloignés de la pratique sportive

Bilan CNDS 2016

- 131 dossiers déposés :
 - 26 comités départementaux
 - 105 clubs
- 16 dossiers refusés
- Répartition des subventions entre les comités et les clubs:
 - 57% comités
 - 43% clubs

Les priorités régionales

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive (territoires et publics prioritaires)
- Promouvoir le sport comme facteur de santé
- Soutenir la structuration du mouvement sportif en favorisant l'emploi, l'apprentissage et la formation

Obligation d'un projet associatif (ou plan de développement) pour TOUS : Liges, comités départementaux et clubs

Les montants attribués pour la Normandie en 2017

- Enveloppe Normande : 6 389 338 €
- Augmentation de 3.62% par rapport à l'année 2016
- Fonds de promotion régionaux : 2 530 909 €
- Liges régionales : 1 157 529 €
- Clubs et comités départementaux : 2 700 900 €
 - Dont 12% pour clubs et comités de l'Orne soit 324 108 € (+ 26 785 € = + 9%)

Liges, clubs et comités départementaux

Cibles prioritaires

- QPV/ZRR dont pratique féminine : 23%
- Handicap : 10%
- Santé : 6%
- Formation : 10.5%

↳ Adaptation de ces cibles au niveau départemental

CNDS 2017 : ce qui ne change pas

- Demandes de subvention à effectuer via E-Subvention
- Nombre d'actions pas limité
- Les actions en dehors des priorités ne seront pas subventionnées. (**IMPORTANT DE LA LECTURE DE LA NOTICE**)
- Le seuil de 1500 € (ou 1000 € en ZRR) par association

La part pour le département de l'Orne

Actions éligibles (CD et clubs)

- Projets visant à corriger les inégalités d'accès :
 - En faveur des QPV/ZRR
 - En faveur des personnes en situation de handicap
 - En faveur des publics prioritaires (femmes, séniors, jeunes, publics socialement défavorisés)
- Actions de préservation de la santé, protection du pratiquant:
 - Préservation de la santé par l'activité physique
 - Actions de prévention du dopage et des conduites dopantes (plan national 2015/2017)
- Projets contribuant au développement de thématiques sportives spécifiques:
 - Éthique et valeurs du sport
 - Développement durable
 - Sport de nature

Des critères supplémentaires sont précisés dans la notice et peuvent conditionner l'éligibilité de l'action. Les actions éligibles sont également plus détaillées

Date limite de saisie du dossier : 7 avril 2017

Actions éligibles (CD uniquement)

- Des aides en faveur de la formation spécifique (encadrants, arbitres, juges.....)
- Des aides pour développer l'accès au sport de haut-niveau :
 - Actions de détection et de sélection (stages et structures labellisées « Pré PES »)
- Des projets favorisant l'animation du réseau et l'accompagnement des clubs – actions tête de réseau

Des critères supplémentaires sont précisés dans la notice et peuvent conditionner l'éligibilité de l'action. Les actions éligibles sont également plus détaillées

Date limite de saisie du dossier : 7 avril 2017

Mutualisation

- Mise en commun de ressources et de moyens qui peuvent être matériels, immatériels ou humains dans le cadre d'un projet ou d'une action particulière
- Permet aux comités de se positionner en tête de réseau et de faire bénéficier des clubs d'un service dans le cadre d'un projet commun.
- Les structures participantes doivent être affiliées à une fédération sportive agréée et être identifiées dans le projet

Actions Inéligibles

- Frais de fonctionnement des structures
- Les actions isolées de portes ouvertes, journées découvertes.
- L'acquisition de matériel (en dehors d'une action éligible)
- L'organisation de compétitions fédérales.
- L'organisation de tournois, critères, raids, Fêtes du Sport ...
- Les interventions périscolaires sur des cycles découvertes (seules les actions inscrites dans les projets éducatifs de territoire sont éligibles)
- Les déplacements aux compétitions et les déplacements des sélections.

Date limite de saisie du dossier : 7 avril 2017

Actions Inéligibles (suite)

- Les actions **sur le temps scolaire** ;
- Les **formations conduisant à la délivrance d'un diplôme professionnel** ainsi que les **formations de secourisme**.
- L'organisation de congrès fédéraux
- **Pour les actions concernant le sport santé**, ne pourront être financés : **les événements ponctuels, les actions de formation isolées, la prise en charge de réadaptation à l'effort suite à une pathologie.**
- Pour les clubs : **formations, stages sportifs de perfectionnement, accès au sport de haut-niveau** (détection, stages)

Date limite de saisie du dossier : 7 avril 2017

Les fonds de promotion régionaux

Les fonds de promotion régionaux

Fonds	Montant
Emploi	2 189 836 €
Apprentissage	224 000 €
J'apprends à nager	82 073€

Emplois « CNDS »

Objectif : créer 32 nouveaux emplois dans la région Normandie

BENEFICIAIRES

- | | <u>MONTANT</u> |
|----------------------------------|---------------------------|
| • LIGUES, COMITES DEPARTEMENTAUX | Aide dégressive sur 4 ans |
| • CLUBS | • 12.000 € |
| • GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS | • 10.000 € |
| | • 7.500 € |
| | • 5.000 € |

2 profils d'emploi privilégiés

- Educateur sportif
- Agent d'animation ou de développement

Date limite de saisie du dossier : 10 mai 2017

Emplois « CNDS » (suite)

Conditions d'obtention

- Emploi en CDI créé au plus tard le 14 septembre 2017
- Possibilité de pérennisation au bout des 4 ans = critère important
- Mise en œuvre d'un projet associatif (plan de développement) lié à la création de l'emploi
- Cumul avec d'autres dispositifs d'aide à l'emploi de l'Etat pas possible (contrat d'avenir...)

Priorités régionales

- Conditions de pérennisation réalistes
- Profil du poste correspondant aux priorités du CNDS en terme de territoires et de publics
- Temps pleins

Date limite de saisie du dossier : 10 mai 2017

« Apprentissage »

- Aide pour les associations sportives employeuses d'un apprenti
- Coût résiduel de 300€ minimum par mois à la charge de l'association
- Aide financière :
 - Fonction de l'âge de l'apprenti et de la durée du contrat
- Priorité aux associations qui ne pourraient pas recruter un apprenti sans cette aide

Date limite de saisie du dossier : 19 septembre 2017

« J'apprends à nager »

- Objectif du dispositif : permettre à tous les enfants entrant en 6^{ème} de savoir nager (à partir de 6 ans)
- Stage d'apprentissage (vacances, week-end, temps périscolaire) :
 - de 10h minimum (séance de 30min à 1h)
 - Avec 15 enfants maximum par groupe
 - Séances encadrées par des maîtres nageurs qualifiés
 - Gratuits pour les familles
 - Capacité à savoir nager validée par réussite au test Sauv'nage

Date limite de saisie du dossier : 10 mai 2017

Aspects pratiques

Rappel calendrier

	Dossier club	Dossier comité
Date limite de saisie du dossier	7 avril 2017	7 avril 2017
Code e-subvention	Code départemental communiqué dès que possible	

	« j'apprends à nager »	« emploi CNDP »	« apprentissage »
Date limite de saisie du dossier	10 mai 2017	10 mai 2017	19 septembre 2017
Code e-subvention	Code régional communiqué dès que possible		

E-subvention

- **Ne sera accessible qu'à partir du 20 février, pas de saisie possible avant cette date. Mais vous pouvez vous y préparer (préparation des actions, budget, projet associatif...)**
- **Adresse de départ de la démarche:**
<https://www.service-public.fr/associations>
- Guide utilisateur sera disponible sur le site de la DRDJSCS Normandie (et sur le site www.orne.gouv.fr)
- Formations proposées par le CDOS : les 27 février, 4 mars et 9 mars 2017

Éléments à intégrer dans le dossier e-subvention

- **Éléments à renseigner dans chaque fiche Action :**
 - **Titre de l'action :** indiquer la **thématique de référence**, par exemple Sport Santé, Handicap, Haut-niveau... en référence aux pages 3 et 4 de la notice);
 - Besoin(s) identifié(s) auxquels cette action répond (Diagnostic de l'action);
 - Objectifs et contenu de l'action (Présentation de l'action) indiquer :
 - ***Public ciblé** (licenciés, jeunes scolarisés, bénévoles, dirigeants, pratiquants, personnes handicapées, famille, etc.).
 - ***La tranche d'âge et le sexe**
 - ***Nombre prévisionnel de personnes bénéficiaires**
 - ***Fiches Sport Santé** : indiquer la qualité des intervenants.

Éléments à intégrer dans le dossier e-subvention (suite)

- **Éléments à renseigner dans chaque fiche Action (suite) :**
 - Si l'action est mutualisée : indiquer les structures concernées par le projet, détailler la démarche qui a permis la mise en œuvre de ce projet. Expliquer comment les acteurs mettent en œuvre l'action et l'aide financière envisagée.
 - Date(s) et lieu(x) de réalisation de l'action et la durée de l'action ;
 - Résultats attendus et méthode d'évaluation prévues pour l'action (quels sont les critères choisis afin de vérifier que le projet a répondu ou non à son objectif).
 - **Il est nécessaire de renseigner une fiche et un budget pour chaque action.** Le budget doit être réaliste et raisonnable au regard du budget général de l'association. Vous pouvez joindre des annexes pour compléter la description de votre action.

Documents à joindre lors de la saisie du dossier

- RIB
- Compte de résultat 2016 de l'association
- Projet associatif
- Bilans qualitatifs et quantitatifs des actions financées en 2016 (documents disponibles sur le site internet de la DRDJSCS Normandie et sur le site de l'Etat dans l'Orne : format PDF à ouvrir avec adobe reader)

ATTENTION : ne pas mettre de caractère spécial dans le nom du document

Recevabilité administrative

- Saisie de la demande e-subvention avant la date limite.
- Présence du **plan de développement/projet associatif**
- Le budget prévisionnel de l'association ainsi que ceux des actions doivent être **équilibrés** et inclure la subvention C.N.D.S. demandée, les autres subventions acquises ou demandées ainsi que la part de financement provenant des fonds propres de l'association;
- Aucune suite ne pourra être donnée aux demandes de subventions lorsque le compte-rendu qualitatif et financier des actions 2016 n'est pas présenté.

Où récupérer les notices et les différents documents disponibles

- Sur le site de la DRDJCS de Normandie
 - <http://normandie.drjcs.gov.fr/>
- Site internet de l'Etat dans l'Orne
 - <http://www.orne.gouv.fr>
- Site du CDOS
 - www.cdos61.fr
- Liste des communes ZRR :
 - <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#l=fr;v=map1>

Contacts et information

➤ Conseillers :

Manuela Montebrun :
- 02 33 32 42 86
- manuela.montebrun@orne.gouv.fr

Guillaume Comméat :
- 02 33 32 42 54
- guillaume.commeat@orne.gouv.fr

Olivier Caudron :
- 02 33 32 42 48
- olivier.caudron@orne.gouv.fr

Cécile Lenfant (pour l'emploi, l'apprentissage et le service civique) :
- 02 33 32 42 88
- cecile.lenfant@orne.gouv.fr

➤ Secrétariat :

Angélique Joinard :
- 02 33 32 50 22
- Angélique.joinard@orne.gouv.fr

➤ **CDOS :**
- 02 33 80 27 63
- cdos61@wanadoo.fr

Suivi disciplinaire

Sports et Nature suivis par	
CANOE-KAYAK	Olivier CAUDRON
RANDONNÉE PEDESTRE	Olivier CAUDRON
CYCLISME	Olivier CAUDRON
CYCLOTOURISME	Olivier CAUDRON
MILIEU RURAL	Olivier CAUDRON
MONTAGNE ET ESCALADE	Olivier CAUDRON
CAF DE L'ORNE	Olivier CAUDRON
SPORTS SOUS MARINS	Olivier CAUDRON
EQUITATION	Olivier CAUDRON
PÊCHE AU COUP	Olivier CAUDRON

Sports d'adresse et de raquette suivis par	
TENNIS	Guillaume COMMEAT
TENNIS DE TABLE	Olivier CAUDRON
BADMINTON	Olivier CAUDRON
TIR A L'ARC	Manuela MONTEBRUN
TIR	Guillaume COMMEAT
GOLF	Guillaume COMMEAT
ECHEC	Manuela MONTEBRUN
PETAQUE	Manuela MONTEBRUN
BOULES LYONNAISES	Guillaume COMMEAT
BOWLING	Guillaume COMMEAT

Sports mécaniques et Aériens suivis par	
AEROMODELISME	Olivier CAUDRON
VOL A VOILE	Guillaume COMMEAT
PLANEUR LUM	Olivier CAUDRON
AERONAUTIQUE	Guillaume COMMEAT
MOTOCYCLISME	Manuela MONTEBRUN
SPORTS AUTOMOBILE	Manuela MONTEBRUN

Sports et Handicap suivis par	
SPORT ADAPTE	Olivier CAUDRON
HANDISPORT	Olivier CAUDRON

Suivi disciplinaire

Sports Collectifs suivis par	
FOOTBALL	Manuela MONTEBRUN
RUGBY	Manuela MONTEBRUN
VOLLEY	Manuela MONTEBRUN
HANDBALL	Manuela MONTEBRUN
BASKET	Manuela MONTEBRUN

Divers sports suivis par	
NATATION	Manuela MONTEBRUN
TWIRLING BATO	Manuela MONTEBRUN
GYMNASTIQUE	Manuela MONTEBRUN
TRIATHLON	Manuela MONTEBRUN
ROLLER	Manuela MONTEBRUN
EPVIG	Manuela MONTEBRUN
ATHLETISME	Manuela MONTEBRUN
HALTEROPHILIE	Manuela MONTEBRUN
DANSE	Manuela MONTEBRUN

Multi sport scolaire/autres suivis par	
L'FOLEP	Guillaume COMMEAT
UGSEL	Guillaume COMMEAT
UNBS	Guillaume COMMEAT
USEP	Guillaume COMMEAT
F8GT	Manuela MONTEBRUN
F8CF	Manuela MONTEBRUN
OMNISPORT	Olivier CAUDRON
OMS	Guillaume COMMEAT
CDOS	Benoit DORE

Sports de combat suivis par	
JUDO	Guillaume COMMEAT
KARATE	Guillaume COMMEAT
BOXE	Guillaume COMMEAT
ESCRIME	Guillaume COMMEAT
LUTTE	Guillaume COMMEAT

Héritage de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux 2024

Appel à projet national

- Actions éligibles
 - Les actions éducatives permettant de mobiliser le plus grand nombre autour du sport et de l'olympisme :
 - Permettant de créer passerelles entre sport scolaire et sport civil
 - Partenariat avec un établissement scolaire
 - Débutées avant le 30 novembre 2017
 - Animations développées dans le cadre de la journée de l'olympisme du 23 juin 2017
- Retour des dossiers (papier) par courrier à la Direction régionale avant le 14 avril 2017
- Voir la notice sur le site internet de la direction régionale <http://normandie.drdjcs.govv.fr/>

MERCI DE VOTRE ATTENTION